

Position Paper

UEAPME¹ position on the Communication of the European Commission on innovation and regional policy “Regional Policy contributing to smart growth in Europe 2020”

General Remarks

UEAPME supports globally the orientations and the proposals of the communication which advances clearly the role of regions, small and micro enterprises and skilled craft enterprises as well as the broad concept of innovation of both research-driven innovation and innovation in business models, design, branding and services that add value for users and where Europe has unique talents. However, even if one can congratulate oneself on the reference to the SBAE and to the principle "Think small first", the proposals of the communication remain essentially intended for large companies, with great potential of development or high technologies and evoke no measure in favour of small firms and traditional activities.

The 7 actions to reach the objectives of intelligent growth of UE2020 deserve to be supported, but the fear is that small firms are excluded from it and that the principle of concentration of the resources towards sectors in strong development exclude the more traditional sectors where exist potential of innovation. The first action relative to the strategies of intelligent specialization also deserves support, but the risk is that the selected strategies favour only high-technology activities in companies with “strong growth potential”.

These strategies will only be effective if they base themselves on the principles of the Small Business Act - SBA, integrate most small firms and the skilled craft companies, as well as associate their representative intermediate organizations with their know-how and give regions a margin of flexibility allowing them to elaborate specific strategies and to adapt themselves and to adapt itself to the evolutions of the relevant economic and social situations.

Besides the integration of small firms in these actions, UEAPME thus asks for the creation of an 8th action concerning a specific policy of support for innovation in and by small firms and craft companies.

The interest of European partnerships of innovation is real. But in the absence of precision on their implementation and their functioning, it is understandable that one is afraid that small firms are excluded from it.

- The coordination and the synergy between instruments is a vital exercise. UEAPME had already underlined that the lack of coordination was one of major reasons of the increasing refusal of SMEs and microcompanies to participate in structural funds and in community programs generally. It is regrettable to see the too big importance, even the exclusivity given to the network EEN for the accompaniment and the advice to companies, without taking into account the reality in the areas: companies address first and foremost their intermediate organizations, there where they exist. For UEAPME, the objective has to be to act most effectively possible, by

¹ UEAPME subscribes to the European Commission's Register of Interest Representatives and to the related code of conduct as requested by the European Transparency Initiative. Our ID number is [55820581197-35](#).

basing itself on the variety and the visibility of the actors that are closest to companies, members or not of the network EEN, in complementarity to the already existing activities of the intermediate organizations

- the intermediary organizations, sector-based professional organizations and branch organisations play an essential role. Few SMEs and even fewer numbers of microcompanies are capable of managing alone innovation processes. Besides the important presence of "sleeping innovators" in small SMEs who have little innovation culture or not being able to lead eventually their initiatives requires a long-term adapted accompaniment.

According to the first results of measures engaged in several member states in favour of innovation towards SMEs and microcompanies, "coaching" / accompaniment of companies by the intermediate organizations is the first one of the priorities.

The misunderstanding of the situations: the actions led by regions in innovation towards SME and microcompanies are not known, nor even the general impact of structural funds on these companies. Besides, the initiatives relative to the triangle of knowledge and the performance indicators emphasize the university levels in the companies of more than 10 employees forgetting that knowledge also acquires itself by vocational training and the practice in the company and all other learning processes. As a result the innovation in more than 92 % of the European companies is totally underestimated by the political decision-makers

Nine proposals for a broader innovation policy in the regions

The policy in favour of innovation in regions should settle two priorities: 1) identify, support and exploit all potential of innovation particularly in small firms, 2) support the policies of innovation of regions. To this end, nine measures should be registered, or strengthened and better targeted towards small firms in the priorities of the cohesion policy and structural funds in the current programming period or post 2013:

1 - To integrate the SBAE and its principles into the innovation policies at EU, national and regional level:

- set up an 8th political action to reach the objectives of intelligent growth fixed in the strategy EU 2020, specially dedicated to the valuation of the innovation by and at small and micro enterprises (regional systems of innovation, partnerships small companies / universities, setting up of resource centres, clusters, specialized poles of innovation),
- integrate small and micro enterprises in the priorities of EU 2020 and Union for the innovation in particular the projects of intelligent specialization and European partnerships,
- allow the regions to intervene in fields of activities others than these priorities.

2 - To establish a strategy of multiactor and multilevel governance:

- support partnerships and dialogue between the public decision-makers and the economic and social partners by favouring in particular the dialogue with the SME organizations at the three levels, community, regional and local;
- create a criterion of efficient conditionality: the allocation of regional funds in innovation should be subjected 1) to the respect for rules of dialogue and for cooperation between public authorities and economic and social actors and 2) according to the rules of the SBA.

3 - To define the priorities to favour innovation in domains other than high technologies:

- realize and spread a guide of good practices of the non technological actions of innovation realized in the regions which have already acquired an experience on the subject, in particular by using the experiences of regional innovation strategies RIS;
- specify rules and conditions of access to the community financing for these types of actions.

4 - To opt for intermediary organizations,

- With a voluntarist policy of support for their actions of accompaniment and advice in innovation, in particular by means of contracts of regional objectives and by financing of posts of advisers and mediating for the innovation in these organizations;
- develop a program of improvement of training, qualification and expertise in the intermediate organizations.

5 - Put in synergy the national and European policies financial instruments and adapt them to the realities of the functioning of small firms (systems of single interlocutors or of "one stop shops"), in the intermediate organizations or with their cooperation.

6 - Engage a strategy of detection of the sleeping innovators:

- By the support for the regional measures of detection and incentives;
- Assure a specific financing of intermediate organizations at the regional level.

7 - To know, to communicate and to inform:

- draw an inventory of the existing situation, in the frame in particular of the program ESPON and the project RIM - Regional Innovation Monitor-, the actions led by regions and member states in favour of innovation in SME and microcompanies in particular, and measure their impact in terms of economic development and creation of employment;
- share the experiences: realization of files and guides of good practices at the European level to inform the political, economic and social actors in the territories;
- support the initiatives of communication and demonstration in regions and member states, in the form of awards and reward,
- adapt performance indicators to the realities of small and micro enterprises.

8 - To train in the culture of innovation and the culture of small enterprises:

- strengthen the existing community measures of training of the entrepreneurs, the young people in training and the employees by basing itself on the exploitation of the experiences already led in several regions by the intermediate organizations,
- Develop the programs to improve training and the skills of the partner bodies of support for the innovation partners of companies: public decision-makers, structures of support, research centres, banking circles in particular on the realities of the innovation by small and micro enterprises.

9 - Open to small and micro enterprises the programs and existing community financing

- Simplify rules and practices of access to the programs and the community financing, with the implementation of systems of electronic statements, application of the principle " Only once", reduction of the extensions of payment deadlines, resolution of the disputes and the principle of proportionality,
- inform the staff in the intermediate organizations about the existing possibilities in favour of innovation within the framework of structural funds and about community financing and train them in project management of innovation.

Appendix²: *The appendix details the UEAPME position and presents: 1) the impact of the communication on SMEs and micro enterprises; 2) the realities of innovation in small enterprises at the regional level; 3) the teachings of regional strategies of innovation; 4) the problems posed.*

Brussels, January 2011

² Appendix available in French only.

ANNEXE

1 - La communication Politique régionale et croissance intelligente : son impact sur les PME et les microentreprises.

1.1 Globalement, l'UEAPME soutient les orientations et propositions de la communication, notamment en ce qui concerne le rôle essentiel des régions, la conception large de l'innovation, l'adaptation du soutien public. Garantir sa mise en œuvre nécessite donc de mobiliser toutes les forces :

- les entreprises qui innovent déjà et les entreprises ayant des capacités d'innovation mais qui l'ignorent ou ne peuvent agir pour des raisons de lacunes en matière de connaissance, d'accompagnement, de financement ou d'exploitation des innovations,
- les pouvoirs publics et décideurs politiques, en particuliers les autorités régionales et les collectivités territoriales,
- les partenaires économiques de l'entreprise, notamment les milieux bancaires et les centres de ressources ou de recherche,
- les organisations intermédiaires de conseil et d'accompagnement, tout particulièrement les organisations représentatives comme les chambres économiques de petites entreprises et de l'Artisanat, les organisations professionnelles sectorielles ou de branches...

1.2 La communication propose 7 actions visant à atteindre les objectifs de croissance intelligente fixés dans la stratégie UE 2020. Prises globalement, ces actions méritent d'être soutenues, mais l'UEAPME s'inquiète de leur mise en œuvre :

- la communication met en avant le rôle essentiel des petites et des microentreprises dans l'innovation ainsi que le soutien à toutes les formes d'innovations ; mais elle n'évoque aucune mesure en leur faveur, notamment dans l'action 1 relative aux stratégies de spécialisation intelligente.
- le manque de précisions sur la notion et le choix de « secteurs à fort développement » laisse sceptique sur la possibilité pour les PME, en particulier les plus petites et les entreprises artisanales, à y être intégrées et pourrait avoir comme effet contraire de les exclure. Sans une garantie de leur participation, on peut craindre que ces stratégies des « secteurs à fort développement » ne privilégient les activités de hautes technologies et les entreprises à fort potentiel de développement, excluant les petites entreprises non technologiques des politiques publiques, des financements et des dispositifs de soutien à l'innovation et à la RetD, des mesures d'adaptation aux changements démographiques, sociaux et de développement durable.
- les importantes possibilités existant dans les secteurs traditionnels ne sont pas évoquées.

Dans ce contexte, donner une priorité à des « secteurs à fort développement » dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente comme le soutient la communication ne peut être efficace que sous quatre conditions :

- **partir du SBAE et du principe » penser aux petits d'abord »** pour définir les stratégies et les secteurs prioritaires,
- **prendre dûment en compte les PME**, en particulier les petites et microentreprises et les entreprises artisanales,
- **associer leurs organisations représentatives** aux trois niveaux à l'élaboration des stratégies et aux choix des secteurs prioritaires,
- **laisser une importante marge de manœuvre aux régions** pour définir, en partenariat avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux quels sont les secteurs à fort développement qui doivent être soutenus dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente, pour mettre en place des stratégies spécifiques répondant aux situations et priorités propres à chaque région, pour soutenir des mesures destinées à favoriser l'innovation dans les domaines et activités non couverts.

Sous ces conditions et sous réserve de l'application du SBAE, l'UEAPME peut soutenir cette idée de concentration des ressources vers des secteurs à fort potentiel. Mais les décideurs politiques doivent considérer qu'un important potentiel existe aussi dans les secteurs traditionnels, avec un important potentiel de

création d'emplois méritant autant d'attention que les secteurs à forte croissance ; la concentration des moyens financiers vers ces secteurs ne doit pas se faire au détriment de ces entreprises. Les stratégies de spécialisation intelligente doivent donc être définies au niveau des territoires, selon les réalités économiques et sociales propres, en total partenariat avec les partenaires économiques et sociaux.

1.3 Les partenariats d'innovation européens qui ont pour vocation de s'attaquer aux défis spécifiques par la mise en commun des ressources sont aussi, dans leur principe, des initiatives à soutenir. Mais rien ne précise comment les principes du SBAE seront appliqués ni comment les PME et les microentreprises y seront associées. Il faut craindre que, à l'instar d'initiatives de ce type au niveau communautaire comme l'Institut européen de technologie – EIT, les petites entreprises, soit plus de 95% des entreprises européennes, en soient exclues.

L'UEAPME reconnaît l'intérêt de ces partenariats et en soutien le principe sous réserve que les institutions communautaires décident clairement d'y associer les organisations représentatives des PME, des microentreprises et des entreprises artisanales et appliquent les principes du SBAE.

1.4 Le point fondamental de la coordination et de la synergie entre les instruments stratégiques.

L'UEAPME a déjà souligné que ce manque de synergie est une des raisons du désintérêt des petites entreprises des financements communautaires et de leur préférence pour les actions et financements au niveau des régions et des collectivités territoriale, plus claires, plus simples et surtout plus proches de leurs réels besoins.³

La communication donne au réseau EEN une fonction privilégiée de conseil aux entreprises. Les interlocuteurs naturels des petites entreprises sont, là où elles existent, les organisations intermédiaires qui, pour leur grande majorité, ne font pas partie du réseau EEN. Utiliser seulement le réseau EEN pour mettre en place les mesures d'accompagnement aboutirait à l'exclusion de fait de la plus grande partie des petites entreprises. Dans cette même logique, la proposition de la Commission en annexe 2 de favoriser les possibilités commerciales des PME en consolidant et en renforçant seulement le réseau EEN ne tient pas compte des réalités.

L'UEAPME considère que l'objectif est d'agir efficacement vers toutes les entreprises par le biais de tous les acteurs, sans exclusion.

La politique de synergie doit être fondée sur la visibilité et la diversité des différents acteurs proches des entreprises, qu'ils soient ou non membres du réseau EEN, en complémentarité aux activités déjà existantes des organisations intermédiaires.

1.5 La question du triangle de la connaissance et des indicateurs de performance. Les approches relatives au triangle de la connaissance mettent surtout l'accent sur les niveaux universitaires, en oubliant totalement que cette connaissance s'acquiert aussi par la formation professionnelle ainsi que par la pratique dans l'entreprise et l'apprentissage.

Parmi les 25 indicateurs de performance destinés à mesurer la mise en œuvre de la priorité Union pour l'Innovation, les 3 indicateurs mesurant les actions des PME se limitent aux entreprises de plus de 10 salariés – soit seulement 6 à 7% des entreprises européennes- et que les 3 indicateurs sur les ressources humaines portent exclusivement sur les cursus universitaires en excluant la formation et les compétences professionnelles.

Cette méthode conduit à ignorer l'innovation dans plus de 92% des entreprises européennes et véhicule l'image fautive selon laquelle seules les entreprises de taille importante, celles à fort potentiel de développement et des secteurs à forte croissance sont capables d'innover.

L'UEAPME demande expressément aux Institutions communautaires et aux décideurs politiques nationaux et territoriaux d'accorder la place qu'il convient à la formation professionnelle dans le triangle de la connaissance

³ UEAPME proposition de 105 mesures de simplification des procédures administratives, <http://www.ueapme.com/spip.php?rubrique26>, février 2010

et de favoriser les travaux statistiques sur les petites et microentreprises en matière d'innovation. Les indicateurs et outils statistiques doivent être renforcés et adaptés aux petites et aux microentreprises, et pas uniquement sur le champ de l'innovation.

2 - L'innovation dans les petites entreprises au niveau régional : des réalités souvent inconnues ou ignorées.⁴

2.1 PME et innovation : principales caractéristiques.

Dans ses prises de positions sur l'innovation⁵, l'UEAPME souligne les caractéristiques distinguant l'innovation dans les PME et les microentreprises de celle dans les grandes entreprises, notamment :

- un processus continu (on going innovation), ou l'innovation découle du processus de production,
- une innovation générée par la demande,
- elles sont innovatrices dans tous les domaines d'activité, y compris les hautes technologies, et tous les processus internes de l'entreprise sont concernés notamment en termes de conditions de travail ou de gestion,
- elles ont un important rôle de dissémination des innovations notamment technologiques vers les consommateurs,
- elles jouent un rôle capital dans l' « économie verte » avec un fort potentiel d'éco innovation, en particulier dans les secteurs du bâtiment, de la maîtrise des énergies,
- l'innovation est un processus qui implique les chefs d'entreprises et leurs salariés ce qui nécessite des modes d'information et de formation de tous. Un point à ne pas négliger est la capacité d'innovation des salariés, fréquemment à l'origine du processus continu (on going process).

L'impact des petites entreprises innovantes sur les territoires et dans les politiques de développement des territoires se caractérise essentiellement par deux aspects 1) elles sont réparties sur l'ensemble des territoires, y compris en zones rurales et dans les zones géographiques à handicap : elles ne sont pas concentrées dans les métropoles ou dans des pôles d'excellence ; 2) l'innovation dans les petites entreprises est généralement créatrice d'emplois locaux et d'activités connexes de proximité, même si leurs marchés sont internationaux.

2.2 L'action des régions vers les PME et les petites entreprises

Il est possible de distinguer 7 grands modes d'interventions des régions vers les PME et les micros entreprises :

- le conseil technologique et non technologique par des pôles d'innovation, des clusters, y compris dans certaines régions par des pôles ou instituts spécialisés vers les PME ou les micros entreprises ;
- des programmes d'accompagnement et de conseil à l'innovation, le plus souvent menés par les organisations intermédiaires, dans cinq domaines clés : 1)détection des innovateurs et diagnostic d'entreprises, 2) conseils à la mise en point de l'innovation et accès au marché y compris international, 3) aide au brevetage des innovations, 4) aide à la recherche de financement et à l'accès aux fonds régionaux, 5) aide à la certification ;
- programmes spécifiques d'appui aux projets novateurs ;
- l'aide au partenariat entre entreprises, centres de recherche et universités,
- l'appui à la mise sur le marché, en particulier par des compagnes de promotion, des salons de partenariat industriel et de sous-traitance, des programmes spécifiques d'exportation ;
- la création de programmes de formation des petits entrepreneurs à la culture de l'innovation ;
- des financements spécifiques régionaux, en particulier des fonds de capital à risque adaptés aux microentreprises, aides aux fonds propres, garanties bancaires ; ces financements sont accordés soit sur fonds régionaux directs, soit en relai de financements communautaires en particulier des financements innovation du FEDER.

2.3 Les 2 moteurs de l'innovation. Deux éléments moteurs de l'innovation sont importants pour les petites entreprises :

⁵ UEAPME prise de position sous http://www.ueapme.com/IMG/pdf/100713_SME_Innovation_Competitiveness-Council_final.pdf

- **le « coaching », accompagnement par les organisations intermédiaires** : peu de PME et encore moins les microentreprises, sont capables de gérer seules des processus d'innovation. Les PME recèlent par ailleurs un nombre important « d'innovateurs dormants/sleeping innovators » qui ignorent qu'ils ont innové ou ne peuvent mener à terme le processus d'innovation.

De ce fait, les organisations intermédiaires représentatives des PME jouent un rôle capital pour 1) détecter les entreprises innovantes ou potentiellement innovantes, les accompagner et les conseiller, 2) aider les entreprises à intégrer le processus d'innovation dans leurs stratégies de développement global, 3) assurer une coordination entre l'entreprise et son environnement, notamment les centres de recherche et innovation et autres clusters, organismes bancaires..., 4) mettre en place des « business plans » intégrant des plans d'investissement matériel et plans de formation des entrepreneurs et leurs salariés, ainsi que des plans marketing et d'internationalisation, 5) favoriser la certification des innovations ainsi que les dépôts de brevets...

- **le mode de financement de l'innovation**: selon des estimations de plusieurs organisations membres de l'UEAPME sur le financement de l'innovation propre à l'entreprise, les petites et microentreprises auraient en grande majorité recours à leurs fonds propres ou aux financements directs des régions et collectivités territoriales (70 à 90%), puis les prêts bancaires (10 à 20%).

Les financements communautaires n'interviendraient directement qu'entre 0 et 10%, sauf dans les cas des certaines stratégies régionales d'innovation soutenues par le FEDER et le FSE qui pourraient bénéficier plus largement aux petites entreprises ou dans le cas des instruments financiers du CIP comme la garantie PME. Indirectement, sous forme de financement d'actions groupées ou de subventions globales accordées aux organisations intermédiaires, les organisations nationales soulignent que de nombreux financements bénéficient aux petites entreprises, sans qu'ils soient connus et quantifiés.

Cette situation peut s'expliquer par :

- la proximité des sources locales de financement plus adaptées aux besoins des entreprises et plus facilement accessibles, y compris les stratégies régionales d'innovation,
- la culture du risque dans les banques qui préfèrent financer les investissements à risque importants et plus rentables pour elles plutôt que les petits investissements peu risqués mais peu rentables et trop nombreux,
- le manque de conseillers et d'intermédiaires bancaires compétents sur les questions d'innovation et ayant une culture de la petite entreprises et de l'investissement en innovation/développement,
- l'inaccessibilité de fait des financements communautaires trop compliqués à gérer directement et trop axés vers les investissements de haute technologie ;
- des sources de financements très diverses, non coordonnées et sans aucune synergie entre elles, ainsi que des procédures d'accès très différentes.

Un élément non négligeable est le retour sur investissement : en raison du temps de retour des investissements qu'elles devraient réaliser pour développer et commercialiser leur innovation, beaucoup de petites entreprises abandonnent leur projet innovant si elles ne sont pas accompagnées.

Pour l'UEAPME le potentiel d'innovation des petites et microentreprises ne peut être exploité que grâce aux organisations intermédiaires. Si les institutions communautaires, les Etats membres et les régions ont une réelle volonté politique de développer l'innovation, c'est en tout premier lieu en prenant les mesures fortes de soutien aux organisations intermédiaires représentatives qu'ils y arriveront.

3 - L'enseignement des stratégies régionales d'innovation-SRI.

Dans le cadre des programmes opérationnels – PO - du FEDER 2007-2013, la Commission avait proposé d'introduire une Stratégie régionale d'Innovation SRI, processus permettant de fixer des priorités en matière d'innovation et les modalités d'un plan d'action efficace.

Selon les premières données sur les SRI et sur d'autres dispositifs similaires, plusieurs constats peuvent être établis :

- l'implication du secteur privé est un facteur clé du succès, mais difficile à mettre en œuvre. Beaucoup de régions ont eu des difficultés ou ont hésité à mettre en place une approche participative impliquant les chefs d'entreprises ou leurs organisations. Pour les régions les plus en pointe en termes de gouvernance associant

les chefs de PME et de microentreprises, cette participation est l'un des principaux facteurs de succès⁶ ;
 - dans les faits, les politiques et dispositifs ne touchent qu'un petit nombre d'entreprises déjà sensibilisées à l'innovation, mais ne permettent pas de toucher véritablement les PME régionales notamment des secteurs traditionnels bien qu'elles composent l'essentiel du tissu local. De ce fait, une des premières priorités est de considérer les PME et microentreprises, y compris des secteurs traditionnels, comme le centre de gravité des politiques régionales d'innovation et de réorienter les politiques européennes et dispositifs de soutien afin de mieux prendre en compte leurs besoins,

- plus que les moyens financiers, les compétences et les ressources humaines constituent l'un des facteurs déterminants de l'innovation, tant au niveau des entreprises, des acteurs régionaux, de l'enseignement et la formation professionnelle, la recherche... Le capital humain semble être le principal facteur limitant l'innovation dans les PME, notamment les activités traditionnelles.

Or, les instruments communautaires de l'innovation, notamment FEDER et FSE et leurs modalités de mise en œuvre ne sont pas suffisamment adaptés pour soutenir les investissements immatériels de formation, notamment des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

Les qualifications et compétences des personnels chargés de l'innovation dans les structures d'appui sont variables, certaines régions en faisant une priorité. Mais il n'existe pas ou peu d'actions ou de financements visant à améliorer leurs qualifications ;

- si beaucoup de régions ont intégré dans leurs stratégies des mesures vers l'innovation non technologiques, l'innovation dans les services ou l'innovation sociétale, peu ont réellement pu mener des actions concrètes. Elles n'ont pas les connaissances et les compétences nécessaires, ne savent pas quelles actions mener ou se heurtent aux modalités des financements européens et nationaux ;

- plus que la disponibilité de moyens financiers pour soutenir l'innovation, la difficulté est de faire émerger de bons projets. Dans beaucoup de régions et d'Etats membres, les systèmes de soutien à l'innovation sont peu lisibles pour les entreprises en particulier les plus petites, et partent d'une culture administrative de soutien à des structures d'offre de connaissance plutôt que de réponse aux besoins réels des entreprises.

L'UEAPME propose donc une huitième action pour atteindre les objectifs de croissance intelligente, portant sur une politique spécifique au soutien à l'innovation dans et par les petites et microentreprises et les entreprises artisanales et à l'identification et l'accompagnement des innovateurs dormants.

4 - Plusieurs problèmes sont posés.

- une connaissance lacunaire : il n'existe pas au niveau communautaire ni dans la plupart des Etats membres d'analyse rationnelle sur l'importance de l'innovation par et dans les petites et microentreprises spécifiquement. Les analyses existantes comme le RIM – regional innovation monitor, portent globalement sur les PME en général sans tenir suffisamment compte des différentes tailles et natures d'entreprises.

- l'action des régions vers les petites entreprises en matière d'innovation n'est ni connue ni mesurée, bien qu'elle soit particulièrement importante tout comme il n'existe pas d'analyse de l'impact des fonds structurels vers ces entreprises.

- un manque de clarté sur les mesures d'innovation non technologique : les politiques européennes d'innovation sont encore fortement ciblées vers les PME innovantes à croissance rapide et les hautes technologies⁷. Or, dans l'UE, la modification de la chaîne de valeur due à la mondialisation a transféré la valeur vers l'amont (conception, design, marketing) et vers l'aval (distribution, marketing, communication), pour faire face à la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre ; les entreprises investissent dans l'immatériel et développent leurs ressources vers la formation qualifiante, la création, le design, la conception et la commercialisation de produits ou services et plus largement vers l'innovation non technologique.

Dans le cas des régions qui ont mis en place des mesures destinées à soutenir l'innovation non technologique

⁶ Cette remarque corrobore le constat de l'UEAPME sur les besoins de simplification administrative selon lequel seules les régions ayant mis en place une stratégie de gouvernance avec les chefs de petites entreprises avaient mis en place des plans d'actions efficaces.

⁷ Prise de position UEAPME <http://www.ueapme.com/spip.php?rubrique26>

(innovation de produit, de procédé, organisationnelle ou de marketing), d'innovation dans les services ou d'innovation sociétale, cet élargissement de la notion d'innovation permet 1) d'apporter aux petites entreprises des secteurs traditionnels peu portées sur l'innovation à entrer dans une culture de l'innovation, 2) de banaliser l'innovation et de pousser le chef d'entreprise à l'intégrer dans le processus normal de la gestion de l'entreprise, 3) de créer des synergies/coopération entre les acteurs publics et privés de l'innovation.

- l'absence de politique structurée de détection des « sleeping innovators », alors que plusieurs régions ont mis en place des programmes en leur faveur;

- l'accès à la certification : il arrive fréquemment que les petites entreprises ne puissent mettre leur innovation sur le marché en raison des difficultés d'obtenir les certifications nécessaires ; les procédures sont encore le plus souvent conçues pour des productions de masse en particulier dans les domaines de l'éco-innovation et des économies d'énergie. Dans certains secteurs d'activités, les organismes de certification refusent cette certification pour bloquer l'accès au marché des innovations des petites entreprises.⁸

For further information on this position paper, please contact:

Hubert Delorme, Senior Councilor Regional Policy and Cohesion of Territories

Birte Day, Adviser Regional Policy and Cohesion of Territories

T: + 32 2 230 7599 / Email: h.delorme@ueapme.com b.day@ueapme.com

⁸ Avis d'initiative CESE, « Renforcer l'efficacité de la politique énergétique de l'Union européenne en faveur des PME et en particulier des micro entreprises » (rapporteur Davoust), CESE juin 2010